

Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, (Grand'Place)

CONDITIONS
Par la poste, Un an... 20 francs
Six mois... 10 francs
Trois mois... 5 francs
Départements non-littorales et Etranger, port en sus.

PUBLICITE
Annonces... la ligne 0,40
Réclames... 0,75
Faits-divers... 2,00
Chronique locale... 4,00
Echos... 5,00
Gazette du Nord... 6,00

TEMPERATURE
LILLE, le 16 juin.
Minimum, nuit, abrité... 10°
Minimum, nuit, découvert... 10°
A 1 mètre de profondeur... 12°
De l'aube à l'aube... 12°
Maximum, jour, au soleil... 20°
Maximum, jour, au soleil... 20°
Etat hygrométrique (à 8 h. m.)... 77
Etat du ciel... Très nuageux.
Direction du vent : N.
BARROMETRE. — Le 16 juin (à 8 h. m.) la pression est de 772 mm.
Pression est de : 772



CHAMBRE des DÉPUTÉS
Suite de la séance du mercredi 15 juin

LES MESSAGERIES MARITIMES
M. CHAUTARD. — La valeur actuelle de la flotte, selon les services de l'Etat, serait de 67 millions environ. Elle a été contestée, la Société d'Etudes l'a estimée 25 millions à peu près ; mais elle n'est pas une estimation que par le subterfuge des erreurs les plus grossières à la base de ce calcul.

Le rapporteur passe à la question des vices. On se plaint, dit-il, que la commission n'ait pas fait assez sur ce point. Il montre qu'au contraire elle s'en est préoccupée beaucoup. L'orateur n'insiste pas et aborde la question de l'adjudication. Celle-ci, dit-il, n'était pas possible dans le cas présent d'avoir recours à ce procédé ; aucune société, aucun groupement désireux d'établir une société nouvelle n'a exprimé le désir d'entrer en concurrence avec les Messageries. Quand à morceler l'adjudication, cela n'aurait pas dans les vues de l'Etat.

Il ne voulait pas dissocier les huit lignes qui sont subventionnées et formant un ensemble d'éléments inégalement avancés dans leur exploitation : l'adjudication morcelée mettrait en jeu les intérêts de l'Etat, de la ligne et de la ligne. On a donc trouvé preneurs dans des conditions peu inférieures à celles qu'on obtient dans un marché global ; il n'y aurait pas eu d'offres pour les lignes et moins de renseignements sur un certain nombre d'armateurs, quelques compagnies de navigation marseillaise ont protesté contre la non mise en adjudication. En réalité, ces compagnies ne craignent qu'une chose, le développement de la puissance des Messageries grâce à l'appui de l'Etat, leurs réclamations avaient pour but surtout la suppression de certains services subventionnés pour laisser la place au service libre. Les propositions que faisaient ces armateurs étaient des plus vagues, elles étaient faites dans le but de gagner leur concours à l'Etat. On ne peut s'arrêter à des mots.

Ayant montré que le principe de l'adjudication était applicable, le rapporteur en a fait quelques observations sur le droit de contrôle que l'Etat se réserve sur les opérations de la Compagnie.

L'orateur conclut : Il y a intérêt à ne pas différer longtemps notre décision. Les ateliers des messageries vont en somme fermer. Toute la population d'ouvriers est sans travail. Voter la convention c'est mettre fin à ce état de choses et assurer à l'Etat les nombreux avantages que j'ai dit et le bénéfice d'une nouvelle ligne de service pour les Antilles.

Plusieurs demandes de renvoi ont été formulées. La Commission ne veut pas s'y associer sans savoir d'abord quelle signification leur donne la Chambre (Vifs applaudissements).

M. JAURES fait une courte réponse au rapporteur. Il estime que celui-ci n'a pas répondu aux critiques qu'il avait présentées l'autre jour. Il se réserve de s'expliquer là-dessus.

La suite est renvoyée à mercredi.

L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ
La Chambre modifiant son ordre du jour sur la demande de M. Clémenceau renvoyé au Sénat, décide de consacrer la séance de demain aux douanes, et les interpellations Chastenet et Varrenne qu'on devait y discuter sont renvoyées au jeudi 24 courant. La séance est levée à 6 h. 25.
Séance aujourd'hui deux heures.

Nous prions instamment nos lecteurs et amis de demander à MM. les Notaires de confier à la GAZETTE DU NORD, les insertions légales qui sont de leur ressort.
Bureau des annonces de la « Croix du Nord », 1, Rue des Sept-Agaches (Grand-Place), Lille.

L'organisation professionnelle

La CROIX constatait l'autre jour que la plupart des catholiques, même parmi les dirigeants, ignorent la somme de travail, de zèle et de générosité qui se dépense chez eux et autour d'eux pour le relèvement religieux, social et économique de la nation.

« Il faut savoir », disait-elle, et elle énumérait quelques-uns des grands organismes d'action générale qui opèrent dans les masses l'œuvre du bien.

Mais au-dessous des grandes œuvres qui embrassent et intéressent tout le pays, il y a les œuvres régionales et locales. On en trouve partout, même dans les contrées les plus désertées, mais chez nous elles abondent.

Un simple catalogue des œuvres lilloises, par exemple, formerait tout une brochure.

A côté des organismes d'un caractère purement religieux ou nettement confessionnel, il en est des centaines d'autres qui, sans avoir ce caractère et en s'inspirant même de l'adopter, n'en sont pas moins fidèlement sympathiques au bon ordre social et, en travaillant au mieux-être des ouvriers sagement entendus, ne sont pas sans rendre de précieux services à notre cause, dont l'ordre social est une des conditions d'être et de succès.

Nous voulons signaler aujourd'hui, parmi ces groupements sagement bienfaisants, la Bourse de Travail indépendante et le Secrétariat Social de la rue du Chautard.

C'est une véritable ruée ouvrière, que l'intelligence et le zèle désintéressés d'hommes de valeur ont organisés dans ce quartier populaire et dont l'action s'étend sur toute notre laborieuse cité.

Nous venons de recevoir une liasse d'imprimés, de feuilles de convocations et de lettres d'avis émanant de ce groupement, et dont la multiplicité et l'insistance témoignent des services rendus aux travailleurs par cette organisation indépendante, et véritable foyer d'œuvres syndicales, sociales et mutualistes.

Voici, par exemple, un avis du Conseil d'administration de la Jeunesse mutualiste, qui convoque ses adhérents à une réunion dont l'ordre du jour porte : « Participation à la subvention du Conseil général — Feuilles de maladies — Mutualité d'adultes — Congrès général ; participation ».

Voilà un ordre du jour chargé qui indique qu'on ne se réunit pas, dans ce groupe, pour fumer des pipes ou boire des chopas en faisant de la politique socialiste et stérile.

Voici la Commission du Syndicat des Employés, qui nous apprend qu'une réunion de propagande a eu lieu lundi à la Madeleine, où le secrétaire général adjoint de la Fédération a fait une conférence sur la « Nécessité de l'action syndicale chez les employés », et qu'une section du syndicat est en formation dans cette importante commune.

J'apprends, de plus, par ces papiers, qu'une grave question a ému l'association syndicale : M. Dauchin ayant déposé au Conseil général un vœu demandant le quart de place en faveur des officiers de réserve, et ce vœu, reposé en notre Assemblée départementale, pouvait se produire ailleurs et obtenir gain de cause, les voyageurs non officiers venaient en cette mesure une faveur qui les mettrait en infériorité. Les voyageurs officiers, grâce à leur quart de place, auraient vite éviné leurs collègues ne jouissant pas d'un tel privilège, payé par les contribuables.

Aussi le Syndicat a-t-il fait des démarches pour écarter cette fâcheuse éventualité.

C'est de la bonne besogne syndicale et professionnelle.

Le Syndicat indépendant du Livre s'est ému, lui aussi, du mouvement de grève qui s'est produit dans certaines imprimeries lilloises, qui n'ont pas voulu, au premier juin, selon la promesse faite en 1906, accorder les 56 heures par semaine.

Cette revendication, résultant d'une entente entre patrons et ouvriers, a paru juste au Syndicat indépendant, qui l'a appuyée par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

Voilà, encore de l'action purement professionnelle et que ne gênent pas des interventions politiques.

La Métallurgie et Chauffeurs a aussi son Syndicat rue du Chautard. Je vois dans une feuille d'avis, datée du 22 mai, que la Commission était convoquée pour s'occuper du « Bouquet Saint-Eloi », de « l'Assemblée générale » et de diverses questions, dont une conférence professionnelle.

J'aime ce mot « professionnel », qui revient constamment dans les feuilles de convocation du Secrétariat Social.

Les professions textiles ont aussi leurs syndicats à la Bourse du Travail indépendante. Je constate que le 26 mai il y a eu une Assemblée extraordinaire où furent étudiées des questions de la plus haute importance intéressant l'industrie du tissage. Une tombola a clôturé gaiement les travaux sérieux de l'Assemblée générale extraordinaire.

On le voit : pas de politique dans toutes ces réunions. Du travail, rien que du travail et des études pour fortifier l'organisation des groupes, pour travailler à l'amélioration du sort de la classe ouvrière, pour arriver à plus de justice et à plus de bien-être.

Voilà qui nous change des bruyantes réunions des syndicats socialistes, qui ont beau prétendre vouloir grouper les ouvriers « sans distinction d'opinions religieuses et politiques », mais qui, infailliblement, donnent une note révolutionnaire à leurs assemblées, comme la récente Inauguration de leur Bourse du Travail, où la profession n'était que le prétexte d'une manifestation politique et électorale.

Il faut féliciter les hommes d'initiative et de dévouement qui, sans ces arrière-pensées intéressées, se consacrent à de telles organisations ouvrières.

Leurs magnifiques groupements auront leur place, à côté de l'Œuvre des Jardins Ouvriers et de tant d'autres institutions sociales, dans le Congrès régional qui va s'ouvrir, aujourd'hui, à Lille, et qui embrasse dans son programme les œuvres d'assistance, de prévoyance et d'assurance sociales ainsi que les jardins ouvriers, dont la section a pour président M. l'abbé Lemire et pour président d'honneur Mgr Delamaré.

Nous faisons des vœux pour que les travaux de cette Assemblée, neutre par son caractère, mais où nos amis tiendront honorement leur place, donnent un élan nouveau et fécond à ce beau mouvement de fraternité humaine et chrétienne qui fleurit dans notre laborieuse région et contribue à y apporter plus de bien-être matériel et moral.

DEM.

Gazette du Nord

On annonce la mort :
M. A. LILLE, de Mme V. Salmier, née Masurel, décédée à l'âge de 73 ans, le 15 juin, à 10 heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur.

La défunte appartenait à la confrérie du Saint-Rosaire ; les pauvres perdent en elle une généreuse bienfaitrice.

M. A. LILLE, de Mme Suerick, née Pauline Winkels, décédée dans sa 60^e année, munie des Sacraments de Notre Dame la Sainte.

Les funérailles auront lieu vendredi, à huit heures et demie, en l'église Saint-Etienne. L'assemblée à la maison mortuaire, 15, rue de la Monnaie, à huit heures un quart.

Mardi, à 11 heures, ont eu lieu, en l'église de SAINT-AUBERT, les funérailles de M. François DEMAÏN, père de M. le Curé de la paroisse.

De nombreux parents et amis, ainsi que beaucoup de paroissiens, avaient tenu à témoigner leur affectueuse sympathie et leurs vives condoléances au vénéré pasteur. Y assistaient aussi des délégations de Beaurain et de Maing, anciennes paroisses de M. l'abbé DEMAÏN.

Le défunt, originaire de Proviville, y fut transporté, et un second service fut tenu mercredi, à 10 heures.

On remarquait dans l'assistance : Mgr Carlier, M. le doyen de Carnières, M. Flament, ancien curé, MM. les curés de Leuward, d'Annoullin (Sacré-Cœur), de Rieux, de Saint-Waast, de Villers-Guislain, de Saint-Denis, de Crévecoeur (rue des Vignes), d'Estreux, de Bourisies ; M. Plancké, missionnaire diocésain, M. Descarpentiers, vicaire à Lille-Saint-Vincent de Paul, M. Bury, économiste de Notre-Dame

de Grâce à Cambrai. Ils avaient voulu rendre ce pieux devoir au cher défunt, connu et estimé de tous.

Mgr Carlier fit lui-même l'absoute.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JESUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarts.)

On annonce le prochain mariage de M. Félix Clouet des Peruchies, lieutenant au 1^{er} régiment de cuirassiers, fils de feu M. Clouet des Peruchies, qui a laissé les meilleurs souvenirs dans la région, avec Mlle Jeanne Foubert de Pallières, fille de M. Foubert de Pallières et de Mme, née de Madré de Loos.

Délit de Congrégation

Mardi matin, cinq religieuses de l'ordre de Saint-Anne de Saumur, comparurent devant le tribunal correctionnel de Cambrai pour délit d'ouverture d'un établissement congréganiste.

Or, ces cinq religieuses sont employées comme infirmières dans la clinique que dirigeait MM. les docteurs Depoutre et Jacomé, à Cambrai, depuis 1904.

M. le docteur Depoutre, cité comme témoin, prouve qu'il est bien le fondateur et le directeur de l'établissement.

Le ministère public soutient que la congrégation existe, puisque ces religieuses relèvent de la supérieure générale qui leur fournit une partie du linge et des vêtements et qu'elles vont chaque année faire une retraite à la maison-mère.

M. l'avocat général du barreau de Paris, présente la défense des religieuses et dépose ses conclusions qui tendent au renvoi pur et simple des prévenues et des fins de la poursuite sans dépens.

Le jugement sera rendu à huitaine.

La Grave Affaire d'Houplines

Nous apprenons par le « Nouvelliste » qu'il a été fait dans notre pays, au sujet de l'affaire d'Houplines, une plainte au parquet contre les auteurs de la diffamation.

LES GRÈVES

A LILLE
Grève de métallurgistes
Vingt-six ouvriers ajusteurs, tourneurs, sur la section d'établissement de M. L. Duponchelle, rue de la Gare, à Douai, 101, se sont mis en grève mardi après-midi, à 4 heures.

Il s'agit non pas d'une question de salaires mais d'une question de personne.

Mardi matin, en effet, M. Duponchelle convoqua l'un de ses ouvriers, un nommé Lemaire, dont il avait le grandement se plaindre. Ce renvoi déplaça à ses camarades qui rejetèrent dans la soirée la responsabilité sur l'un des leurs, M. Constant Colin, âgé de 65 ans, occupé depuis 12 ans dans la maison Duponchelle et jouissant de l'estime de ses patrons.

Les ouvriers demandèrent à M. Duponchelle son renvoi, le travail s'arrêta et quittèrent l'atelier. Des tentatives de conciliation ont eu lieu mercredi ; mais elles n'ont pas abouti.

A HAUBOURDIN
Fin de la grève des teinturiers. — Les ouvriers teinturiers en grève de l'usine Maingre ont repris le travail mardi matin aux anciennes conditions.

Bouillon

Aux amateurs de villégiature calme et hygiénique, exempte de ces changements brusques de température, — comme il s'en produit parfois à la mer, — sous l'influence de vent ou de la brasse ou du froid, on peut citer la jolie ville de Bouillon, la perle du Luxembourg belge, belle et grande localité, assise au bord de la Semois et qui doit son nom au château historique qui le domine dans toute son étendue. La, fut la demeure du célèbre Godefroy de Bouillon, qui guerroya en Terre Sainte à l'époque des Croisades et mérita de ceindre la couronne royale de Jérusalem.

Bien avant de pénétrer dans cet asile de paix et de verdure, on longe en chemin de fer les premiers contreforts des Ardennes belges, dont les mouvements se font sentir dès Namur. C'est plaisir pour l'œil de plonger dans ces vallées verdoyantes et de contempler les crêtes boisées des nombreuses collines qui rident le sol.

Après un voyage qui n'est guère fatigant, on s'arrête à Pailly, sur la ligne de Namur à Arlon, et l'on emprunte la voie du vicinal qui, du plateau où court la grande ligne, va vous amener, par de nombreux et gracieux détours à travers bois et vallées, au séjour enchanteur qu'est Bouillon.

La, point de Casino, point de foules bruyantes qui fatiguent, mais de nombreux et paisibles excursionnistes, qui viennent s'y fixer à la bonne saison, d'y jour de l'air pur des bois environnants et de s'y distraire dans les agréments de la promenade, de la pêche, etc.

Les bûtes d'excursion sont nombreux. Tel est La Chaire à cheval, qui se dresse sur une vallée large et profonde ; Notre-Dame, située au milieu des bois ; Copiedemoy, avec sa colonie de Trappistes, qui reçoivent chaque année des milliers de vi-

siteurs. Un peu plus loin, c'est les Amers, résidence d'été de la Comtesse de Flandre, dont le parc superbe est ouvert au public.

L'on est à Bouillon comme en pays français, les habitants y sont accueillants ; on trouve dans les hôtels tout ce qui est nécessaire au confort de la vie. Aux personnes qui préféreraient à l'hôtel un établissement privé, des Soeurs françaises, que la persécution a éloignées de leur patrie, offrent une hospitalité aimable et bienveillante à des conditions raisonnables ; ce sont les Soeurs de l'établissement de Saint-Joseph, 23, avenue de la Gare. Ces dames tiennent une maison très bien située, où l'on trouve tout le confort voulu ; son ampleur permet d'accéder à de nombreuses demandes de séjour.

A voir, à Bouillon, le magnifique château historique, rappelant l'art de la défense sous toutes ses formes, casernes, créneaux, machicolais, souterrains... de l'esplanade qui précède le château et lui sert d'accès, le coup d'œil est superbe.

Tel apparaît Bouillon au milieu de ce coin charmant de Belgique, que l'on peut comparer à une petite Suisse ; ceux qui liront ces lignes et qui voudraient le désir d'y faire un séjour, verraient que la description répond à la simple réalité.

LOTERIE DES ARTISTES

Le Comité de l'Œuvre de la Maison de Retraite des Artistes Lyriques a l'honneur d'informer le public qu'en raison de la grève des Inscriptions Maritimes, il lui est matériellement impossible d'effectuer son tirage annoncé pour ce soir.

En effet, les billets retournés par les dépositeurs de Corse, d'Algérie et de Tunisie, ne sont pas encore parvenus à Paris, ce qui empêche de dresser un état complet des billets inventurés qui, conformément à l'arrêté Ministériel, ne doivent pas participer au tirage, tous les lots devant être gagnés par le public.

Dans ces conditions le tirage est ajourné au samedi 10 juillet, et pour prouver qu'il n'est pas là d'un recul comme il s'en est tant de fois produit dans les précédentes loteries, le Comité s'engage à rembourser à 20 francs tous les billets mis en circulation si le tirage n'avait pas lieu à la date indiquée.

Le 16^e bataillon de chasseurs à pied

Mardi matin, à six heures et demie, un train spécial amenait en gare de Bailleul le 16^e bataillon de chasseurs à pied avec ses effectifs au complet.

Il s'agit, en théorie, de prendre des mesures d'urgence pour s'opposer à l'entrée en France d'un parti ennemi venant d'Ypres et cherchant à pénétrer dans le pays en franchissant les collines qui dominent la frontière.

Le jall village de Berthen servait de base d'opérations. Trois compagnies y étaient concentrées. Les autres occupaient le Mont-des-Cats, celui de Boeschépe, le Mont-Noir, le Steenacker.

Le passage du 16^e bataillon à Bailleul, le mercredi de la duchesse, était un événement. Les rues étaient bordées de monde lorsque, au bas de la rue du Musée, les chasseurs prirent leurs dispositions pour défilé, banfars en tête, à travers notre cité.

Les Bailleulois ayant appartenu au 16^e bataillon formaient cortège et marchaient en avant de leurs camarades, un groupe nombreux de bicyclistes ouvrait la marche, faisant de cette promenade militaire une manifestation en l'honneur de l'armée.

A cinq heures, le train spécial se mettait en route pour Lille.

Le 16^e bataillon de chasseurs à pied a BAILLEUL

Mardi matin, à six heures et demie, un train spécial amenait en gare de Bailleul le 16^e bataillon de chasseurs à pied avec ses effectifs au complet.

Il s'agit, en théorie, de prendre des mesures d'urgence pour s'opposer à l'entrée en France d'un parti ennemi venant d'Ypres et cherchant à pénétrer dans le pays en franchissant les collines qui dominent la frontière.

Le jall village de Berthen servait de base d'opérations. Trois compagnies y étaient concentrées. Les autres occupaient le Mont-des-Cats, celui de Boeschépe, le Mont-Noir, le Steenacker.

Le passage du 16^e bataillon à Bailleul, le mercredi de la duchesse, était un événement. Les rues étaient bordées de monde lorsque, au bas de la rue du Musée, les chasseurs prirent leurs dispositions pour défilé, banfars en tête, à travers notre cité.

Les Bailleulois ayant appartenu au 16^e bataillon formaient cortège et marchaient en avant de leurs camarades, un groupe nombreux de bicyclistes ouvrait la marche, faisant de cette promenade militaire une manifestation en l'honneur de l'armée.

A cinq heures, le train spécial se mettait en route pour Lille.

Le 16^e bataillon de chasseurs à pied a BAILLEUL

Mardi matin, à six heures et demie, un train spécial amenait en gare de Bailleul le 16^e bataillon de chasseurs à pied avec ses effectifs au complet.

Il s'agit, en théorie, de prendre des mesures d'urgence pour s'opposer à l'entrée en France d'un parti ennemi venant d'Ypres et cherchant à pénétrer dans le pays en franchissant les collines qui dominent la frontière.

Le jall village de Berthen servait de base d'opérations. Trois compagnies y étaient concentrées. Les autres occupaient le Mont-des-Cats, celui de Boeschépe, le Mont-Noir, le Steenacker.

Le passage du 16^e bataillon à Bailleul, le mercredi de la duchesse, était un événement. Les rues étaient bordées de monde lorsque, au bas de la rue du Musée, les chasseurs prirent leurs dispositions pour défilé, banfars en tête, à travers notre cité.

Les Bailleulois ayant appartenu au 16^e bataillon formaient cortège et marchaient en avant de leurs camarades, un groupe nombreux de bicyclistes ouvrait la marche, faisant de cette promenade militaire une manifestation en l'honneur de l'armée.

A cinq heures, le train spécial se mettait en route pour Lille.

Le 16^e bataillon de chasseurs à pied a BAILLEUL

Mardi matin, à six heures et demie, un train spécial amenait en gare de Bailleul le 16^e bataillon de chasseurs à pied avec ses effectifs au complet.

Il s'agit, en théorie, de prendre des mesures d'urgence pour s'opposer à l'entrée en France d'un parti ennemi venant d'Ypres et cherchant à pénétrer dans le pays en franchissant les collines qui dominent la frontière.

Le jall village de Berthen servait de base d'opérations. Trois compagnies y étaient concentrées. Les autres occupaient le Mont-des-Cats, celui de Boeschépe, le Mont-Noir, le Steenacker.

Le passage du 16^e bataillon à Bailleul, le mercredi de la duchesse, était un événement. Les rues étaient bordées de monde lorsque, au bas de la rue du Musée, les chasseurs prirent leurs dispositions pour défilé, banfars en tête, à travers notre cité.

Les Bailleulois ayant appartenu au 16^e bataillon formaient cortège et marchaient en avant de leurs camarades, un groupe nombreux de bicyclistes ouvrait la marche, faisant de cette promenade militaire une manifestation en l'honneur de l'armée.

A cinq heures, le train spécial se mettait en route pour Lille.

Le 16^e bataillon de chasseurs à pied a BAILLEUL

Mardi matin, à six heures et demie, un train spécial amenait en gare de Bailleul le 16^e bataillon de chasseurs à pied avec ses effectifs au complet.

Il s'agit, en théorie, de prendre des mesures d'urgence pour s'opposer à l'entrée en France d'un parti ennemi venant d'Ypres et cherchant à pénétrer dans le pays en franchissant les collines qui dominent la frontière.

heures du matin à cinq heures du soir, les trois premiers jours de chaque mois, non compris les dimanches et jours fériés.

LES FÊTES DE LILLE
Le Concours aéronautique
Les fêtes de Lille s'annoncent magnifiques. Depuis longtemps on n'a vu de semblables.

Le programme en est très chargé et les Lille et leurs invités auront bien de la peine à tout voir.

Avec les illuminations l'une des plus belles attractions sera sans contredit le concours d'atterrissage des vingt ballons.

M. le maire de Lille vient de prendre à ce sujet des dispositions spéciales.

Afin que l'on puisse procéder très rapidement au gonflement des ballons, la Compagnie du Gaz fera passer un énorme tuyau sur la passerelle du Rampeau.

La circulation sera interdite sur cette passerelle.

La circulation sera permise sur les ponts, mais il sera complètement défendu d'y stationner.

Comme à l'époque de la foire, le pont Napoléon sera divisé en deux parties, pour la montée et la descente.

Les bords du canal seront garnis par des piquets d'infanterie, pour éviter tout accident. D'ailleurs, des maîtres-nageurs se tiendront de distance en distance depuis le pont de la Citadelle jusqu'au pont du Petit-Paradis... à la disposition des maladroits.

UN CAMIONNEUR
écrasé par un fût de 280 kil.
Un grave accident s'est produit mardi soir sur les quais de déchargement de la gare Saint-Sauveur.

Vers six heures et demie, M. Auguste Moutier, 30 ans, rue du Faurax d'Artois, 27, camionneur au service de M. Tessa, négociant en huiles, rue Solferino, 318, amenait à la gare un camion chargé de fûts d'huile.

En opérant le déchargement de ces fûts, pesant 280 kilos, il fit un faux-pas et tomba à la renverse. La lourde roue, n'étant plus maintenue, glissa et lui tomba sur l'abdomen, lui fracturant le bassin.

Hâtivement dégrégé et relevé par ses camarades, Edmond Haverghis et Anatole Jaussens, le blessé fut transporté dans une pharmacie voisine puis à l'Hôpital Sainte-Eugénie. Son état est très grave.

Trio d'escrocs régionaux
VOYAGEURS DE COMMERCE MALHONNETES, ILS EMPOCHAIENT LES FRAIS DE VOYAGES, LES COMMISSIONS, ET LE PRIX DES MARCHANDISES QU'ILS ETAIENT CHARGÉS D'ÉCOULER.

Il y a quelque trois mois, un commerçant de Paris, M. L. H., confia à trois Lillois la mission de le représenter dans les départements du Nord. C'étaient Emile D., 30 ans, Charles Lœvaerts, 38 ans, et Georges Miché, 40 ans, place du Lion-d'Or, 23.

Ce trio de voyageurs était chargé de vendre aux cabaretiers et aux débitants de tabac principalement, des objets d'orfèvrerie, des armes de précision, des carabines, revolvers, etc.

Ils revinrent dans le Nord, le Pas-de-Calais la somme, expédièrent leur rapport forcé commandé, reçurent d'abondants frais de voyages et touchèrent d'abondantes commissions.

Tout aurait marché à souhait si l'heure de l'échéance n'avait sonné. Après avoir livré ses marchandises, le négociant de Paris songea à envoyer des traités à ses nombreux clients. Il fut tout étonné de les voir revendus toutes impayées, avec la mention « inconnu » ou « refusé ».

Voulant en avoir le cœur net, M. L. H., se fit dix jours l'Express Paris-Lille et entreprit d'aller vérifier chez chacun de ses clients la nature des affaires traitées. C'est ainsi qu'il se rendit à Roubaix, Tourcoing, Douai, Dunkerque, Bonlogne, Calais et apprit qu'il avait été odieusement « roulé ». Pas une des personnes auxquelles il s'adressait n'avait été visitée par les représentants.

Sans plus tarder le commissaire déposa une plainte contre les mains de M. L. H., commissaire de police de la rue de Fives, à Lille.

Le magistrat convoqua dans son bureau une trentaine de personnes que lui désignèrent les traités et factures reçues par M. L. H. et les personnes visées n'eurent aucune peine à démontrer que les signatures apposées au bas des effets de commerce n'étaient pas les leurs et que jamais ils n'avaient eu sollicités d'acheter les marchandises du négociant parisien.

Il fut dès lors aisé de reconstituer la façon de procéder des trois escrocs. Ceux-ci avaient tout simplement feuilleté le Bottin, recueilli de ci de là quelques adresses, s'adressés des factures fausses, et les recevaient eux-mêmes les marchandises et les écoulaient à vil prix.

Muni de ces renseignements, convaincu de la culpabilité des trois escrocs, le magistrat fit passer trois mandats d'arrêt, contre les coupables.

Mardi matin, après entente avec l'autorité militaire, le commissaire de police, accompagné de son secrétaire, M. Leat et des agents de sûreté Dehandt et Bécart, se rendit à la Citadelle où il savait trouver l'un des trois voyageurs d'une période de dix-sept jours ; il fut arrêté, conduit en tenue à la maison d'arrêt et écorché.

Dans l'après-midi, Georges Miché, ex-garçon boucher, alla à l'arrêt. Il fut mis en état d'arrestation au Café Bouvier, place de la Gare.

Le troisième inculpé ne saurait tarder à prendre à son tour le chemin du Palais de justice.

On possède les plus mauvais renseignements sur ces individus ; deux d'entre eux ont déjà subi de nombreuses condamnations. Le montant de leurs escroqueries s'élevait à la somme de vingt mille francs.

LES CERTIFICATS DE VIE
Les bureaux qui délivrent les certificats de vie, à l'Hôtel-de-Ville, seront désormais ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

LES CERTIFICATS DE VIE
Les bureaux qui délivrent les certificats de vie, à l'Hôtel-de-Ville, seront désormais ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

LES CERTIFICATS DE VIE
Les bureaux qui délivrent les certificats de vie, à l'Hôtel-de-Ville, seront désormais ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

LES CERTIFICATS DE VIE
Les bureaux qui délivrent les certificats de vie, à l'Hôtel-de-Ville, seront désormais ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

LES CERTIFICATS DE VIE
Les bureaux qui délivrent les certificats de vie, à l'Hôtel-de-Ville, seront désormais ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

LES CERTIFICATS DE VIE
Les bureaux qui délivrent les certificats de vie, à l'Hôtel-de-Ville, seront désormais ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

LES CERTIFICATS DE VIE
Les bureaux qui délivrent les certificats de vie, à l'Hôtel-de-Ville, seront désormais ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

LES CERTIFICATS DE VIE
Les bureaux qui délivrent les certificats de vie, à l'Hôtel-de-Ville, seront désormais ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

LES CERTIFICATS DE VIE
Les bureaux qui délivrent les certificats de vie, à l'Hôtel-de-Ville, seront désormais ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

LES CERTIFICATS DE VIE
Les bureaux qui délivrent les certificats de vie, à l'Hôtel-de-Ville, seront désormais ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

LES CERTIFICATS DE VIE
Les bureaux qui délivrent les certificats de vie, à l'Hôtel-de-Ville, seront désormais ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

LES CERTIFICATS DE VIE
Les bureaux qui délivrent les certificats de vie, à l'Hôtel-de-Ville, seront désormais ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

LES CERTIFICATS DE VIE
Les bureaux qui délivrent les certificats de vie, à l'Hôtel-de-Ville, seront désormais ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

LES CERTIFICATS DE VIE
Les bureaux qui délivrent les certificats de vie, à l'Hôtel-de-Ville, seront désormais ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

COURS DES MARCHÉS A TERME DU 16 JUIN

Communiqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Tourcoing-Le Havre.

ROUBAIX-TOURCOING				
d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille				
MOIS	COTE		CLOTURE	
	précédente	du 15. 30	précédente	du 15. 30
Janv.	5 92 1/2	5 80	5 90	5 92 1/2
Avril.	5 85	5 80	5 85	5 85
Septembre.	5 82 1/2	5 77 1/2	5 77 1/2	5 77 1/2
Octobre.	5 75	5 75	5 75	5 75
Novembre.	5 70	5 70	5 70	5 70
Décembre.	5 70	5 67 1/2	5 67 1/2	5 70
Janvier.	5 67 1/2	5 65	5 65	5 67 1/2
Février.	5 65	5 65	5 65	5 65
Mars.	5 65	5 65	5 65	5 65
Avril.	5 65	5 65	5 65	5 65
Mai.	5 65	5 65	5 65	5 65
Tendance...	55,000 k.			

||
||
||